

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux  
et des Déchets

Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

N° 2015-16123/DENV

*La Directrice*

Nouméa, le 19 JUIN 2015

à

Directeur de l'hôtel Ouré Tera beach resort  
SA Hôtel Ouré Lodge  
BP 170  
98832 Vao  
Ile des pins

Objet : visite d'inspection réalisée le 2 juin 2015 sur l'ouvrage de traitement des eaux usées de l'hôtel Ouré Tera beach resort, commune de l'Ile des pins

Pièces jointes : - compte-rendu de visite d'inspection  
- formulaire de déclaration

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 2 juin 2015 sur l'installation de traitement des eaux usées de l'hôtel Ouré Tera beach resort, commune de l'Ile des pins.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*La directrice de l'environnement  
par intérim*